

AVIS DIVERS**SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DE CONSTRUCTION LE CHESNAY-TRIANON****PARLY 2**

Au capital de 3 560 196,78 euros
en cours de diminution par suite du retrait de certains actionnaires
(Code de la construction et de l'habitation)
Siège Social : 2, avenue Charles-de-Gaulle - 78150 Le Chesnay
SIRET 669 803 322 000 17
669 803 322 R.C.S. Versailles

Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 7 juin 2018**Avis aux actionnaires**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires de la S.A.I.C. LE CHESNAY-TRIANON seront convoqués par le Conseil d'administration en Assemblée Générale ordinaire le :

jeudi 7 juin 2018

**au THÉÂTRE « LA GRANDE SCÈNE DU CHESNAY »,
37, rue Caruel de Saint Martin au CHESNAY (78150).**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE TIENDRA à 18 HEURES 30.

Les délibérations de l'Assemblée porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration et rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017; approbation des comptes et du bilan de cet exercice ; quitus aux membres du Conseil d'Administration
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes
- Budget prévisionnel de la société pour l'exercice 2019.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Dorothee BILGER
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard PARTIOT
- Pouvoirs pour effectuer tous dépôts ou formalités prévus par la loi

En application de l'article R. 225-71 du Code de commerce, les Actionnaires pourront, dans le délai de 25 jours au moins avant l'assemblée, requérir l'inscription à l'Ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Tout Actionnaire a le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions aient été inscrites en compte, cinq jours au moins avant la réunion.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut se faire représenter à cette Assemblée, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un PACS ou par un autre Actionnaire de la S.A.I.C. LE CHESNAY-TRIANON.

Tout Actionnaire a également la faculté de voter par correspondance.

Le présent avis de réunion tient lieu d'avis de convocation dans le B.A.L.O., sauf dépôt par des Actionnaires, dans les conditions prévues par la loi, de projets de résolution modifiant l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration

1800372